

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons de 3^{ème} catégorie

M PROUET, Le Maire,

Je soussigné (e), Maïté MOUTON

☐ Président (e)

☒ Vice-Président (e)

☐ Trésorier (e)

De l'association (titre et siège social) : USC Volley-ball

N° téléphone : 06 87 04 68 72

Email : maite.mouton9@gmail.com

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à (emplacement) :

Salle René Charrier salle de sport Laudauderie

Le : vendredi 21 novembre 2025 de 18 heures 00 à 1 heures 00

A l'occasion de Tournoi de volley-ball

A : Chaumes-en-Retz

Veuillez agréer, M PROUET Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Chaumes-en-Retz Le 08/10/2025 Signature :



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 203-2025

Je soussigné, Maire de CHAUMES-EN-RETZ (Loire-Atlantique)
Vu l'article L. 2122-28 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique ;
Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article unique. — Mme Maïté MOUTON (USC Volley-Ball)

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 3^{ème} catégorie

Le : 21/11/2025 de 18 heures 00 à 01 heures 00

A l'occasion de (motif) : Tournoi de Volley-Ball

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à CHAUMES-EN-RETZ, le 08/10/2025
Le Maire,



CE DOCUMENT DOIT IMPERATIVEMENT ÊTRE AFFICHÉ SUR LE LIEU DU DÉBIT DE BOISSONS